



COMMUNIQUE DE PRESSE

Jean-Michel Villaumé,
Député de la 2^{ème} circonscription de Haute-Saône

Paris, le mardi 12 mai 2015

Expérimentation de la vitesse à 80 km/h en Haute-Saône

Lundi 11 mai 2015, Bernard Cazeneuve, Ministre de l'Intérieur, a annoncé une série de mesures en faveur de la sécurité routière. L'objectif annoncé est d'atteindre une baisse de 50% du nombre de tués sur les routes, en descendant en dessous des 2000 victimes en 2020.

Bien entendu, je souscris à cette volonté. Elle est même une nécessité, puisque l'an dernier, 3388 personnes ont perdu la vie sur le réseau routier français.

Cependant, je suis en total désaccord avec l'expérimentation de l'abaissement de la vitesse maximale autorisée (de 90 à 80km/h) qui doit être testée lors des deux prochaines années, notamment sur un tronçon haut-saônois de 14 km de long sur la RN57.

D'abord, parce que la première cause de mortalité sur nos routes est le fait de l'alcool, à l'origine de 29% des décès. Pourquoi l'Etat ne prend-il pas ses responsabilités, en annonçant la généralisation des éthylotests anti-démarrage ? Si la mesure coûte trop cher, il existe la solution de la

Contacts presse :

Assemblée Nationale : *Simon Le Boulair* - 01 40 63 74 04 / 06 72 23 00 10
Permanence : 03 84 62 40 20 / 03 84 49 38 21



progressivité, en équipant d'abord les véhicules de nos concitoyens condamnés pour des faits de conduite en état d'ivresse, puis en remplaçant progressivement le parc lors des achats de véhicules neufs.

Ensuite, s'il est certain que la vitesse joue un rôle important dans les décès – près de 25% - l'abaissement n'est pas la solution. Cette mesure ne résiste pas à l'épreuve de la comparaison avec les situations de nos voisins européens. Un rapide coup d'œil prouve que le problème de la mortalité due à la vitesse n'est pas tant la vitesse dans l'absolu, mais le respect de la vitesse maximale imposée. C'est pour cette raison que le Danemark, qui autorisait une vitesse maximale de 80 km/h sur son réseau secondaire, vient de décider l'expérimentation d'une vitesse maximale à 90 km/h. La mortalité sur ses routes y est plus élevée que sur le réseau allemand, qui permet pourtant à ses usagers une vitesse maximale de 100 km/h.

Enfin, je ne peux que souligner le cynisme du Gouvernement lorsqu'il choisit le tronçon de la RN57 pour expérimenter l'abaissement. La semaine dernière, j'ai justement posé une question orale sans débat (disponible sur mon site) à Monsieur Vidalies, secrétaire d'Etat aux transports, pour dénoncer l'état du réseau haut-saônois. Les infrastructures n'y sont pas adaptées pour offrir le niveau de service requis. Dès lors, il est normal qu'il soit « accidentogène » ! Que l'Etat investisse pour rénover ce réseau ! Il y aurait, à n'en point douter, bien moins d'accidents.

Je ne peux donc que regretter de ne pas avoir été consulté pour le choix de ce tronçon. Plus encore, je regrette que le Gouvernement annonce un plan de sécurité routière nécessaire et ambitieux, tout en faisant l'économie des indispensables investissements pour remplir ses objectifs.

Contacts presse :

Assemblée Nationale : *Simon Le Boulair* - 01 40 63 74 04 / 06 72 23 00 10
Permanence : 03 84 62 40 20 / 03 84 49 38 21
